

Communiqué de presse

CASABLANCA, LE 2 JUILLET 2026

Approbation du projet de fusion-absorption par les Assemblées Générales Extraordinaires

Les Assemblées Générales Extraordinaires de Sanlam Maroc et d'Allianz Maroc, réunies le 2 juillet 2026 à Casablanca, ont approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société Allianz Maroc par la société Sanlam Maroc, aux termes duquel Allianz Maroc a fait apport de la totalité de son actif et de son passif au titre de la fusion-absorption d'Allianz Maroc par Sanlam Maroc, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur¹.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sanlam Maroc après avoir pris acte de la levée des conditions suspensives auxquelles était soumise la fusion, à savoir (i) le visa sur le prospectus relatif à la fusion délivré par l'AMMC en date du 15 juin 2026 sous la référence VI/EM/O20/2026, (ii) l'autorisation de la fusion par l'ACAPS conformément à l'article 230 du Code des Assurances et (iii) l'approbation de ladite fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Allianz Maroc tenue le 2 juillet 2026 à 10h, a constaté que la fusion susvisée est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social de Sanlam Maroc d'un montant de 122.500.000 dirhams pour le porter de 411.687.400 dirhams à 534.187.400 dirhams, par émission de 1.225.000 actions nouvelles attribuées aux actionnaires d'Allianz Maroc (d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune), à raison d'une parité d'échange de 2 actions Allianz Maroc pour 5 actions Sanlam Maroc.

L'admission des actions nouvelles à la cote de la Bourse de Casablanca interviendra le 8 juillet 2026.

La fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026.

Cette étape marque l'aboutissement du processus de rapprochement engagé entre Sanlam Maroc et Allianz Maroc et ouvre une nouvelle phase de développement fondée sur la mise en commun des expertises, des ressources et des savoir-faire de Sanlam Maroc et Allianz Maroc, au service de leurs assurés, partenaires et collaborateurs.

¹ Les résultats des votes de chacune des Assemblées seront publiés sur le site internet de Sanlam Maroc.

CONTACT PRESSE :
communication.maroc@sanlam.ma

